

LB ÉLÉGANCE

1- Identification du produit et de la société

- ✓ Désignation commerciale : LB ÉLÉGANCE
- ✓ Fournisseur : SAS Loire Vini Viti Distribution – ZA du Landreau – 49610 Mozé /Louet
Tél: 02.41.79.74.20 - Fax: 02.41.79.74.29 - www.lvvd.fr
- ✓ Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

2- Composition / Information sur les composants

- ✓ substance /mélange : Mélange
- ✓ composants dangereux

Nom chimique	N° CAS	N° CE	N° IUB	%	Classification DSD (dir.199/45/EEC)	Classification CLP (REG. 1272/2008°)
Polygalacturonase	9032-75-1	232-885-6	3.2.1.15	1 – 10%	Xn ; R42	Resp.sens.1; H334
Glucanase	62213-14-3	263-462-4	3.2.1.6	1 - 5%	Xn ; R42	Resp.sens.1; H334

Les autres composants ne sont pas énumérés car ils n'ont pas d'impact sur la classification du mélange

3- Identification des dangers

A – classification de la substance ou du mélange

classification selon la directive 1999/45/CEE

Phrase de risque : R42 -peut entraîner une sensibilisation par inhalation

Symbole : Xn

Danger pour la santé : L'inhalation répétée de poussières ou d'aérosols d'enzymes suite à une manipulation inadaptée peut induire une sensibilisation et provoquer des réactions de type allergique chez des individus sensibilisés.

Irritation légère de la peau

Irritation légère des yeux

Danger pour l'environnement : Pas de danger connu dans l'état actuel des connaissances

Dangers physiques ou chimiques : Pas de danger connu dans l'état actuel des connaissances

Effets d'une exposition excessive : voir section 4

classification selon le règlement 1272/2008/CE(CLP)

Classification : Sensibilisation respiratoire catégorie 1

Phrase de risque : H334- Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

3- Identification des dangers

B – Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive 1999/45/CEE

Symbole de danger : Xn nocif
Phrase de risque : R42 – peut entraîner une sensibilisation par inhalation
Phrase(s) : S32 – Ne pas respirer les aérosols
S24 – Éviter le contact avec la peau
S 36/37- Porter des vêtements de protection et des gants appropriés



Étiquetage selon le règlement 1272/2008/CE (CLP)

Mention de danger : Danger
Symbole de dangereuse :
Phrase H : H334 -peut provoquer des symptômes ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
Phrase P : P261- Éviter de respirer les poussières/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P304+P341 – EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une situation où elle peut confortablement respirer
P342+P311 – En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P501 – Éliminer le contenu/réceptacle selon la législation en vigueur.



C – Autres dangers

Le mélange n'est pas considéré comme un mélange PBT ou VPVB.

4- Premiers secours

- ✓ En cas d'inhalation : Éloigner le sujet du lieu d'exposition. En cas d'irritation ou de réponse allergique, consulter un médecin.
- ✓ En cas d'ingestion : Rincer soigneusement la bouche et la gorge. Si une irritation survient, consulter un médecin.
- ✓ En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.
- ✓ En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment avec de l'eau en cas d'irritation. Consulter un médecin.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

- ✓ Moyen d'extinction : Eau, mousse...
- ✓ Risques particuliers : Aucun

6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- ✓ Précautions individuelles de prévention : Assurer une ventilation adéquate. Laver les vêtements contaminés
- ✓ Méthodes de nettoyage / ramassage : Ramasser le produit par des moyens mécaniques, balai ou aspirateur muni d'un filtre efficace. Diluer abondamment le reste du produit avec de l'eau. Ne jamais utiliser de jet d'eau à haute pression.

LB ÉLÉGANCE

7- Manipulation et stockage
<p>✓ Manipulation : Éviter la formation de poussières. Assurer une bonne ventilation de local. Prendre des mesures préventives contre l'accumulation d'électricité statique. Attention au danger d'exposition des poussières.</p> <p>✓ Stockage : Conserver dans un endroit sec et frais</p>
8- Contrôle de l'exposition / Protection individuelle
<p>✓ Protection respiratoire : Porter un masque contre les poussières : filtre P3</p> <p>✓ Protection des mains : Porter des gants imperméables : EN 374</p> <p>✓ Protection des yeux : Porter des lunettes ou masque oculaire : EN 166</p> <p>✓ Protection de la peau : Porter un vêtement de protection à longue manche</p>
9- Propriétés physiques et chimiques
<p>✓ Aspect : Poudre beige</p> <p>✓ Odeur : Légère odeur de fermentation</p> <p>✓ pH : 4 à 6 (concentration 1%)</p> <p>✓ solubilité : Facilement soluble dans l'eau froide</p>
10- Stabilité et réactivité
<p>✓ Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation</p> <p>✓ Matières à éviter : Aucune</p>
11- Informations toxicologiques
<p>L'inhalation répétée de poussières enzymatique peut provoquer une sensibilisation et provoque des réactions de type allergique chez des individus sensibilisés. Le produit peut être irritant pour les yeux.</p> <p>Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation mineure.</p>
12- Informations écologiques
<p>Le produit est considéré comme ne présentant pas de danger pour l'environnement, en ce qui concerne sa mobilité, sa persistance et sa biodégradabilité, son potentiel de bioaccumulation, sa toxicité aquatique et d'une manière plus générale son écotoxicité.</p>
13- Considération relative à l'élimination
<p>Aucune méthode spéciale d'élimination n'est requise, sauf celles conformes aux règlements en vigueur fixées par les autorités locales</p>
14- Informations relatives au transport
<p>Réglementation européenne pour le transport international</p> <p>ADR/RID : non applicable.</p> <p>ADNR : non applicable.</p> <p>IMDG : non applicable.</p> <p>IATA : non applicable.</p>

LB ÉLÉGANCE

15- Informations réglementaires

A- Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le mélange est conforme à l'article 16 du règlement 689/2008 relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Il est conforme au règlement 882/2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaire et au règlement 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires

B- Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation sur la sécurité chimique.

16- Autres informations

Texte des phrases R/H mentionnées aux sections 2 et 3

R42 – peut entraîner une sensibilisation par inhalation

H334- Peut provoquer de symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Informations supplémentaires

« Le format de cette fiche de sécurité est conforme au règlement CE/453/2010. Un numéro d'enregistrement REACH peut être attribué aux enzymes en raison de leurs applications techniques possibles. Les enzymes utilisées comme auxiliaires de fabrication de produit »food« ou »feed« sont dispensés d'enregistrement REACH, y compris de l'établissement de scénarios, d'exposition. La législation en vigueur applicable à ces domaines d'application est à prendre en compte. »

Clauses de non responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont considérées, à la date de publication, comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toute recommandation ou suggestion, sont données sans garantie. Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de ce produit. Les informations contenues dans cette fiche ne représentent pas des spécifications analytiques; pour ces spécifications, voir notre fiche technique.

Motif de révision: l'ensemble de la fiche a été révisée pour une mise en conformité avec le règlement CE/453/2010.